

Défi Vélo Plein Air 2025 – Modalités de remboursement applicables dans le cas où une situation d’urgence forcerait l’annulation de l’événement

Dans l’éventualité où une situation d’urgence entraînerait l’annulation du Défi Vélo Plein Air 2023, chaque participant inscrit à l’événement se verra offrir la possibilité de choisir parmi les trois options suivantes :

Option no 1 – Reporter son inscription à l’été 2026

- Les dons accumulés jusqu’à maintenant dans sa cagnotte seront transférés à l’année 2026;
- Le participant pourra continuer de récolter des dons jusqu’à sa participation à l’événement 2026, sans interruption;
- Le site web defivelopleinair.org demeurera fonctionnel pour accueillir les dons en ligne.

Option no 2 – Annuler son inscription et transformer ses frais d’inscription en don à l’Association

- Les dons accumulés jusqu’à maintenant dans sa cagnotte seront transférés directement à l’Association du cancer de l’Est du Québec;
- Ses frais d’inscription à titre de participant au Défi Vélo Plein Air 2025 prendront la forme d’un don versé pour soutenir la cause de l’Association du cancer de l’Est du Québec. Un reçu de charité sera émis au nom du participant.

Option no 3 – Annuler son inscription et obtenir un remboursement

- Les dons accumulés jusqu’à maintenant dans sa cagnottes seront transférés directement à l’Association du cancer de l’Est du Québec;
- Ses frais d’inscription à titre de participant au Défi Vélo Plein Air 2025 lui seront remboursés intégralement